- 1. Débitrice: FirstQuote SA, avenue des Morgines 12, 1213 Petit-Lancy
- 2. Remarques: commercialisation d'informations et analyses financières; exploitation des systèmes d'informatique et de télécommunications; publication d'informations et publicité pour tierce personne morale ou physique; achat et vente de titres; achat et vente de participations de sociétés

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

- 1. L'état de collocation (réf. n° 1);
 2. l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
 3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de colloca-tion (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF); - dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions
- relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1)

Pour tout renseignement: Mme N. Accardi / D. Gatto, tél. 022 327 73 58

Office des faillites 1227 Carouge

(02345278)